

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2017-2-73

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance 2017-2)

L'an 2017, le 3 avril, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à 18 H 30 au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay, à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUE, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents (40) :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	d'ARROS Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe – MAUHOURAT Jacques
ASSON	CANTON Marc - MOURA Patrick - DEBATY Marie-Joëlle
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	ESCALE Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange - LANNETTE Maurice - PANIAGUA Thomas
BEUSTE	VIGNAU Alain
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc - SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge - PUYAL Bernard - CAPERAA-BOURDA Sylvette
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie - SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane - HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain - LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	GIRONDIER Michel - BOURDAA Bruno
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Avaient donné pouvoir (4) : ASSE Christine (à CAPERAA-BOURDA Sylvette) ; SAINT-JOSSE Jean (à SOUBERBIELLE Jean) ; CHABROUT Guy (à GIRONDIER Michel) ; TRIEP-CAPDEVILLE Monique (à ARRIUBERGE Jean).

Etaient excusés ou absents (2) : RODRIGUEZ Pierre ; VILLACAMPA Martine.

(M. ESCALE, présent pour le vote du budget, quitte la séance à 21 H).

Date de la convocation : 28 mars 2017

Objet : Plan de financement pour le calvaire de Lestelle-Bétharram – subvention DRAC tranche 1

(Rapporteur : M. DUFAU)

Par délibération n° 2014-2-07 du 7 mars 2014, le Conseil communautaire a approuvé la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la restauration du calvaire de Lestelle-Betharram.

La délibération n° 2015-5-13 du 12 octobre 2015 a précisé les modalités de l'opération engageant la Communauté de communes et la commune de Lestelle, sous la forme d'une opération pour compte de tiers.

Par délibération n° 2016-4-8 bis du 10 octobre 2016, la Communauté de communes du Pays de Nay a approuvé le calendrier de programmation et le budget de l'opération.

Suite à l'envoi du dossier d'avant-projet définitif auprès de services de l'Etat, la DRAC a transmis, le 6 février 2017, un arrêté autorisant les travaux pour la restauration générale du calvaire.

Dans un second courrier du 2 mars 2017, la DRAC propose à la CCPN un nouveau plan de financement pour les travaux de la 1^{ère} tranche avec une subvention de 40% sur le montant H.T des travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre :

- **Montant de l'opération retenu** : 495 000.00€,
- **Part de l'Etat 40%** : 198 000.00€
- **Autofinancement prévisionnel** : 297 000.00€.

Le montant de la subvention ne prend pas en compte le poste d'électrification des stations qui apparaît sur les tranches 1 et 2.

Les arrêtés attributifs des subventions de la Région, du Département, du Fonds Massifs et du FEDER seront établis à la suite de la parution de l'arrêté de financement de la DRAC.

La CCPN confirme que l'opération est bien inscrite sur les lignes du budget 2017 et qu'elle devra effectuer le préfinancement de la TVA.

Après avis de la Commission Culture, Jeunesse et Sports du 22 mars 2017 et du Bureau du 20 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

1. **APPROUVE** le plan de financement de la DRAC.
2. **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian Betchot-Bacqué
Christian BETCHOT-BACQUÉ